

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 9 Novembre 2020

CM en exercice 35
CM Présents 22
CM Votants 35

Date de convocation du conseil municipal : 3 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 9 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VALSERHÔNE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Lancrans, sous la présidence de Régis PETIT, Maire.

Présents : PETIT Régis – DE OLIVEIRA Isabelle – PERREARD Patrick – DUCRET Françoise – MAYET Christophe – DUCROZET Annick – BELLAMMOU Mourad – VIBERT Benjamin – LAURENT SEGUI Sandra – CHAABI Wafa - KOSANOVIC Sacha – ZAMMIT Gilles – ANCIAN Marie-Noëlle – CAVAZZA Andy - RAYMOND Sonia - PERRIN-CAILLE Hervé - DATTERO Katia - GENNARO Anthony – LIENHART Marie-Claude – BARBE Patrick - ODEZENNE Frédérique – RIGUTTO Christiane

Absents représentés : FILLION Jean-Pierre par ZAMMIT Gilles
GONNET Marie-Françoise par PETIT Régis
RONZON Serge par CHAABI Wafa
BRUN Catherine par RAYMOND Sonia
BULUT Sebahat par MAYET Christophe
RETHOUZE Yves par KOSANOVIC Sacha
DUPIN Odette par DUCROZET Annick
POUGHEON André par DE OLIVEIRA Isabelle
MARTEL-RAMEL Anne-Marie par SEGUI Sandra
MULTARI Jean-François par PERREARD Patrick
LANCON Régine par VIBERT Benjamin
BOILEAU Florentin par Françoise DUCRET
BOUVET MULTON Myriam par LIENHART Marie-Claude

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20201109-DEL-20-164-DE
Date de télétransmission : 13/11/2020
Date de réception préfecture : 13/11/2020

Nature de l'acte : Urbanisme : Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

DELIBERATION 20.164 **AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DU MONUMENT AUX MORTS**

Madame Françoise DUCRET rappelle que par arrêté du 13 mars 2019, le monument au mort, sis place Carnot a été classé monument historique, suite à la réunion de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 13 décembre 2018.

Cette inscription implique que tous les projets d'urbanisme situés dans un périmètre de 500m autour du monument aux morts doivent faire l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Ainsi, les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme sont majorés d'un mois.

Elle précise par ailleurs que depuis la promulgation de la loi LCAP en date du 7 juillet 2016 (décret d'application du 29 mars 2017), un périmètre de protection adapté, appelé « périmètre délimité des abords » (PDA) est proposé par l'Architecte des Bâtiments de France. La distance de 500 mètres est ainsi adaptée avec l'accord de la commune de Valserhône. Elle précise en outre qu'un travail collaboratif avec l'UDAP a été mené depuis juillet 2019 afin de proposer le PDA le plus adapté au contexte local.

Le Conseil,

Sur proposition de son président de séance,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code du Patrimoine,

VU l'arrêté du préfet de région en date du 13 mars 2019 portant inscription du monument aux morts au titre des monuments historiques,

VU le projet de PDA ci-annexé,

CONSIDERANT que le projet de PDA permet de répondre aux objectifs de protection du monument aux morts dans un périmètre plus adapté au contexte et à l'environnement local et de réduire les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme, en ciblant uniquement les projets devant faire l'objet d'une attention particulière.

DECIDE

- d'émettre un avis favorable sur le projet de Périmètre Délimité des Abords du monument aux morts.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Le Maire,
L'Adjointe Déléguée,

Isabelle DE OLIVEIRA

Publiée par voie d'affichage le 12 novembre 2020



Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20201109-DEL-20-164-DE
Date de télétransmission : 13/11/2020
Date de réception préfecture : 13/11/2020